

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Montmachoux s'est réuni à la salle des mariages, suivant convocation du 26 mars 2024, de Monsieur Patrick JACQUES, Maire.

Étaient présents : Patrick JACQUES, Christophe MARCHAND, Bernard CRETON, Thibaut PLATEAU, Sylvie ROY, Laurent SIMON, Gérard TOURNIER, Henriette VIELLE, Claudine SANTALO-MERLIER, Anouk VAN.

Était absente excusée : Frédérique SAMELOT (pouvoir à Christophe MARCHAND, Gérard TOURNIER (pouvoir à Bernard CRETON))

Secrétaire de séance : Laurent SIMON

Adoption du compte-rendu de la séance du 18 mars 2024

Monsieur le Maire donne la parole aux membres présents du conseil quant au procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 18 mars 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents, **approuve** le compte-rendu de la séance du 18 mars 2024.

Approbation du compte de gestion (CFU) 2023 et affectation de résultats

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte financier unique (CFU) 2023 de la Commune de MONTMACHOUX.

Le CFU 2023 de la commune de Montmachoux se présente comme suit :

SECTIONS	CREDITS 2023	CA 2023
Dépenses réelles de fonctionnement	297 244,00 €	187 802,89 €
Recettes réelles de fonctionnement	297 244,00 €	309 797,45 €
Equilibre de la section de fonctionnement	- €	121 994,56 €
Dépenses réelles d'investissement	725 296,00 €	555 196,67 €
Recettes réelles d'investissement	725 296,00 €	493 223,68 €
Equilibre de la section d'investissement		-61 972,99 €
Equilibre global des CA		60 021,57 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

M57	Libellés des Chapitres	CREDITS 2023	CA 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	57 679,00 €	49 868,23 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	45 543,00 €	45 398,10 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	61 151,00 €	54 203,68 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	25 783,00 €	25 783,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	3 442,00 €	3 161,29 €
68	AMORTISSEMENTS	9 389,00€	9 388,59€
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	94 257,00 €	- €
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	297 244,00 €	187 802,89 €

M57	Libellés des Chapitres	CREDITS 2023	CA 2023
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	971,00 €	53,76 €
73	IMPOTS ET TAXES	155 740,00 €	168 940,55 €
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS DE PARTICIPATIONS	49 474,00 €	49 475,40 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 311,00 €	4 579,95 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 389,00 €	9 388,59 €
002	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	77 359,00 €	77 359,20 €
	TOTAL DES RECETTES GLOBALES	297 244,00 €	309 797,45 €
	EQUILIBRE FINANCIER	- €	121 994,56€

Globalement, par rapport à l'exercice 2022, les dépenses globales diminuent de 4.02 %, pendant que les recettes globales augmentent de 12.23 %.

Les dépenses :

Les charges à caractère général (011) baissent de 22.81 % (- 14 740.37 €)

60612 : Gaz et électricité : + 4,05 % (+ 3.06 % en 2022, + 18,52 % en 2021).

60622 : Carburant : + 6,32 %.

60632 : Acquisition de petit équipement : + 2,12 %.

6068 : Fournitures administratives : + 7,56 %.

611 : Prestations de services : Elles passent de 19 178,49 à 3 331,40 €. Les prestations de secrétariat sont désormais mandatées au 6218.

6156 : Maintenance : - 3,96 %.

6161 : Primes d'assurance : + 4,93 % (- 17.47 % en 2022, (+ 9,50 % en 2021)

623 : Fêtes et cérémonies : - 19,37 %.

626 : Frais postaux et de télécommunications : + 6.23 %.

Les charges de personnel (012) augmentent de 75.92 % (+ 15 591.99 €)

Les prestations de secrétariat sont désormais payées sur ce chapitre (6218).

Les autres charges de gestion courante (65) diminuent de 18.40 % (- 12 225.99 €)

65568 : Contributions aux organismes de regroupement : - 16 319,85 €. La participation au SITCOME 2023 n'a pas été payée (a été payée sur 2024).

Les atténuations de produits (014) diminuent de 2.46 % (- 651 €)

Enfin, les emprunts (part des intérêts – 66111) évoluent de 5.64 % (+ 168.67 €)

Les recettes :

73 : Impôts et taxes : + 13.41 % (+ 19 970.72 €) :

A noter :

- 73 111 : Impôts locaux : + 13 644 €
- 73223 : DMTO : + 5 602,72 €

74 : Dotations et subventions de participations : + 6.93 % (+ 3 207.18 €)

A noter :

- 74832 : FDTP : + 1 135,51 €
- 741121 : DSR : + 1 029 €

75 : Autres produits de gestion courante : + 4.55 % (+ 199.12 €)

Le résultat antérieur reporté (002) évolue de 17.62 % (+ 11 587.35 €).

SECTION D'INVESTISSEMENT

M57	Libellés des imputations	CREDITS 2023	CA 2023
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	421 097,00 €	251 000,00 €
16	OPERATIONS PATRIMONIALES 041	280 000,00 €	280 000,00 €
19	NEUTRALISATION AMORTISSEMENTS	9 389,00 €	9 388,59 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 389,00 €	9 388,59 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 404,00 €	2 403,20 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 017,00 €	3 016,29 €
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	725 296,00 €	555 196,67 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	72 768,00 €	73 448,00 €
1068	AFFECTATION DE RESULTATS	3 017,00 €	3 017,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	8 047,00 €	9 551,12 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	140 000,00 €	0,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES - 041	280 000,00 €	280 000,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	94 257,00 €	- €
28	Amortissements	9 389,00 €	9 388,59 €
001	EXCEDENT REPORTE	117 818,00 €	117 818,97 €
	TOTAL RECETTES GLOBALES	725 296,00 €	493 223,68 €
	EQUILIBRE		-61 972,99 €

L'exercice 2023 se termine avec un déficit d'investissement de 61 972,99 €.

Il y aura lieu d'effectuer une affectation de résultats (recettes au 1068) sur 2024 pour un montant de 61 973 €, pour couvrir ce déficit.

Les dépenses (555 196,67 €)

Celles-ci sont réparties comme suit :

1641 Capital des emprunts : 251 000 €, soit 45.21 %,
 1641 et 166 (Opérations d'ordre emprunt) : 280 000 €, soit 50.43 %,
 198 Neutralisation d'amortissement des AC : 9 389,59 €, soit 1.69 %,
 2046 Attributions de compensation : 9 389,59 €, soit 1.69 %,
 2188 Autres immobilisations corporelles : 2 403.20 €, soit 0.43 %,
 231 Eglise : 3 016.29 €, soit 0.55 %.

Les recettes (493 223,68 €)

Celles-ci sont réparties comme suit :

001 (Excédent reporté) : 117 818.97 €, soit 23.89 %,
 10222 (FCTVA) : 72 219.01 €, soit 14.64 %,
 10226 (Taxes d'aménagement) : 1 228.99 €, soit 0.25 %,
 1068 (Affectation de résultat) : 3 017 €, soit 0.61 %,
 138 (Autres subventions) : 9 551.12 €, soit 1.94 %,
 1641 et 166 (Opérations d'ordre emprunt) : 280 000 €, soit 56.77 %,
 28046 (Amortissement des AC) : 9 389,59 €, soit 1.90 %.

Monsieur Patrick JACQUES, Maire, est sorti de la salle. Monsieur Christophe MARCHAND a pris la présidence de la séance pour l'approbation du Compte Financier Unique 2023.

Après en avoir délibéré, les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité le CFU 2023 de la commune en les termes suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	607 478,00 €	219 885,00 €	827 363,00 €
Recettes réalisées	375 404,71 €	232 438,25 €	607 842,96 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	725 296,00 €	297 244,00 €	1 022 540,00 €
Dépenses réalisées	555 196,67 €	187 802,89 €	742 999,56 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde des réalisations de l'exercice	-179 791,96 €	44 635,36 €	-135 156,60 €
Résultats antérieurs reportés			
Excédent - Déficit	117 818,97 €	77 359,20 €	195 178,17 €
Restes à réaliser	-61 972,99 €	121 994,56 €	60 021,57 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	-61 972,99 €	121 994,56 €	60 021,57 €

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder sur 2024 à une affectation de résultat (1068) de 61 973 € pour couvrir le déficit de la section d'investissement de 2023.

Adoption de la fiscalité locale 2024

Monsieur le Maire indique qu'il ne souhaite pas augmenter la fiscalité locale et que le budget présenté à l'assemblée délibérante a été préparé avec un maintien des taux d'imposition communaux.

Il est proposé en conséquence d'adopter les taux de la fiscalité locale pour l'année 2024, selon le tableau ci-dessous.

Libellés des taxes	2023	2024
Les Taux*		
Taxe foncière sur le Bâti	31,13 %	31,13 %
Taxe foncière sur le non- bâti	46,79 %	46,79 %
Taxe d'habitation	15,04 %	15,04 %

Les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité la proposition de monsieur le Maire, et **adoptent** pour l'exercice 2024 les taux de fiscalité locale suivants :

Taxe foncière sur le Bâti	31,13 %
Taxe foncière sur le non bâti	46,79 %
Taxe d'habitation	15,04 %

Approbation du budget 2024

Le budget 2024 de la commune de Montmachoux se présente comme suit :

Libellés des imputations	CREDITS 2023	CA 2023	BP 2024
Dépenses réelles de fonctionnement	297 244,00 €	187 802,89 €	289 942,00 €
Recettes réelles de fonctionnement	297 244,00 €	309 797,45 €	289 942,00 €
Equilibre de la section de fonctionnement	- €	121 994,56 €	-0,00 €
Dépenses réelles d'investissement	725 296,00 €	555 196,67 €	190 521,00 €
Recettes réelles d'investissement	725 296,00 €	493 223,68 €	190 521,00 €
Equilibre de la section d'investissement		-61 972,99 €	
Equilibre global des CA		60 021,57 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

M57	Libellés des Chapitres	CREDITS 2023	CA 2023	BP 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	57 679,00 €	49 868,23 €	73 273,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	45 543,00 €	45 398,10 €	48 621,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	61 151,00 €	54 203,68 €	60 006,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	25 783,00 €	25 783,00 €	25 822,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	3 442,00 €	3 161,29 €	8 106,00 €
68	AMORTISSEMENTS	9 389,00 €	9 388,59 €	9 389,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	94 257,00 €	- €	64 725,00 €
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	297 244,00 €	187 802,89 €	289 942,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	971,00 €	53,76 €	100,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	155 740,00 €	168 940,55 €	167 570,00 €
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS DE PARTICIPATIONS	49 474,00 €	49 475,40 €	48 073,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 311,00 €	4 579,95 €	4 789,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 389,00 €	9 388,59 €	9 389,00 €
002	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	77 359,00 €	77 359,20 €	60 021,00 €
	TOTAL DES RECETTES GLOBALES	297 244,00 €	309 797,45 €	289 942,00 €
	EQUILIBRE FINANCIER		121 994,56€	

Section de fonctionnement

Par rapport au budget de l'exercice 2023, celle-ci diminue de 2,46 % (+ 13.11 % en 2023, (2,62 % en 2022)).

Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général (011) augmentent de 27,04 %, soit + 15 594 € (-19.06% en 2023, (+ 11,21 % en 2022)).

60612 : Les charges d'électricité et gaz passent de 7 535 à 11 000 €.
A noter que des crédits budgétaires exceptionnelles de 25 000 € ont été ajoutés sur plusieurs lignes.

Les charges de personnel (012) augmentent de 6,76 %, soit + 3 078 € (+ 71.23 % en 2023, (+ 18,32 % en 2022)).

Une provision de 3 % a été prévue sur la masse salariale.

Les autres charges de gestion courante (65) diminuent de 1,87 %, soit – 1 145 € (- 11,76 % en 2023, +17,37 % en 2022).

A noter que la participation au SITCOME 2023 a été payée sur 2024.

Les atténuations de produits (014) sont stables, à + 0,15 %, soit + 39 € (- 0,05 % en 2023, - 0,41 % en 2022).

Les charges d'emprunts (66) augmentent de 4 664 € (- 8,31 % en 2023, + 19,84 % en 2022). Il s'agit de la part d'intérêt de l'emprunt réalisé en fin d'année 2023.

L'autofinancement des investissements (023) est de 64 725 € (97 274 € en 2023, 59 880 € en 2022), et représente 22,32 % des dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement

73 : Impôts et taxes : + 7,60 %, soit + 11 830 € (+ 10,32 % en 2023, + 4,31 % en 2022).

Les impôts évoluent de 6,14 %.

Les recettes de DMTO augmentent de 16,67 %.

Les taxes sur pylônes augmentent de 9,79 %.

74 : Dotations et subventions de participation : - 2,83 % (+ 11,62 % en 2023).

La DGF (forfaitaire) baisse de 5,33 % (+ 0,72 % en 2023, + 2,03 % en 2022), en raison de la diminution de la population au dernier recensement.

Les autres composantes de la DGF évoluent comme suit :

- DSR : + 6,03 %,
- DNP : - 9,97 %,
- Dotation élus locaux : + 1,11 %.

SECTION D'INVESTISSEMENT

M57	Libellés des imputations	CA 2023	BP 2024
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	- €	61 973,00 €
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	251 000,00 €	30 468,00 €
16	OPERATIONS PATRIMONIALES 041	280 000,00 €	- €
19	NEUTRALISATION AMORTISSEMENTS	9 388,59€	9 389,00€
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 388,59 €	9 389,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 403,20 €	48 518,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 016,29 €	30 784,00 €
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	555 196,67 €	190 521,00 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	73 448,00 €	28 343,00 €

M57	Libellés des imputations	CA 2023	BP 2024
1068	AFFECTATION DE RESULTATS	3 017,00 €	61 973,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	9 551,12 €	26 091,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	280 000,00 €	- €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	- €	64 725,00 €
21	MATERIEL DE TRANSPORT	- €	- €
28	Amortissements	9 388,59 €	9 389,00 €
001	EXCEDENT REPORTE	117 818,97 €	- €
	TOTAL RECETTES GLOBALES	493 223,68 €	190 521,00 €
	EQUILIBRE	-61 972,99 €	- €

Les dépenses d'investissement

Les dépenses (190 521 €) se répartissent comme suit :

001 : Déficit reporté : 61 973 €, soit 32.53 %,
 1641 : Capital des emprunts : 30 468 €, soit 15.99 %,
 198 : Neutralisation des amortissements : 9 389 €, soit 4.93 %,
 2046 : AC Investissement (reversement à la CCPM) : 9389 €, soit 4.93 %,
 2112 : Agencements et aménagements de terrains : 6 849 €, soit 3.59 %,
 2135 : Installations générales, agencements : 39 137 €, soit 20.54 %,
 2183 : Matériel de bureau et informatique : 2 000 €, soit 1.05 %,
 2188 : Autres immobilisations corporelles : 532 €, soit 0.28 %,
 231 : Provision pour travaux : 30 784 €, soit 16.16 %

Les recettes d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement (190 521 €) est assuré par :

10222 : FCTVA : 28 343 €, soit 14.88 %.
 1068 : Affectation de résultats : 61 973 €, soit 32.53 %.
 1322 : Subventions Région : 16 307 €, soit 8.56 %,
 13461 : DETR : 9 784 €, soit 5.14 %,
 280446 : Amortissements : 9 389 €, soit 4.93 %.
 021 : Autofinancement tiré de la section de fonctionnement pour l'exercice 2024 : 64 725 €, soit 33.96 %.

Après en avoir délibéré, les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité le Budget primitif 2024 de la commune et les annexes qui le composent, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES GLOBALES	289 942 €
RECETTES GLOBALES	289 942 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES GLOBALES	190 521 €
RECETTES GLOBALES	190 521 €

Adoption de l'état du personnel

Monsieur le Maire indique que lors de l'approbation du budget de l'exercice, est également adopté l'état du personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, ADOPTE l'état du personnel présenté comme suit :

Postes	Créés	Pourvus	Vacants
Adjoint technique à temps incomplet	2	2	0

Adoption de l'état des subventions 2024

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte l'état des subventions 2024 comme suit :

Subventions aux associations	2023	2024
Amicale des Loisirs de Montmachoux	1 300 €	1 400 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Voulx	55 €	55 €
FNACA	75 €	75 €
Collège Elsa Triolet	90 €	100 €
Association sportive Collège Elsa Triolet	25 €	30 €
Jeunes sapeurs-pompiers de Voulx	200 €	200 €
Randonneurs Bocage du Gâtinais	110€	110 €
Renaissance Voulxoise	320 €	320 €
Restaurants du cœur	55 €	60 €
FACIL	75 €	75 €
Provision	95 €	
Secours Populaire		75 €
TOTAUX	2 400 €	2 500 €

La séance est levée à 19 h 15.
Montmachoux, le 12 avril 2024.



Le Maire,
Patrick JACQUES

